

Salut..... je me presente

Par **yornho92**, le **08/05/2012** à **23:52**

bonjour ou bonsoir ...

je mappel abdoulaye oumar sow ..chui malien et jétudie a luniversie cheickh anta diop de dakar la capitale senegalaise ...chui etudiant en licence I de droit et jesper ke ce forum sera un cadre dechange et de partage dexperience pour nous jeunes juriste ...jen profite pour vous feliciter pour ladministration de ce site qui permet de se retrouver et de discuter sur le droit et sur le fonctionnement de nos institutionsmerci et bon aprentissage [smile3]

Par **elias urso**, le **09/05/2012** à **05:34**

Bienvenue abdoulaye !

Par **bulle**, le **09/05/2012** à **07:45**

Bonjour,

Bienvenue!

Par contre, il va falloir faire de gros efforts sur l'orthographe et sur le langage sms si vous voulez poster sur ce forum.

Par **Camille**, le **09/05/2012** à **10:25**

Bonjour,

(et en évitant de poster trois fois le même message, effacés depuis par bulle)

ET... petit rappel...

[citation]dakar la capitale senegalaise

[/citation]

Juristudiant est principalement un site [s]de droit français[/s].

Donc, pour les droits étrangers, prévoir de poster dans "Droit international/Droits étrangers" sans oublier de préciser lequel.

Par **yornho92**, le **10/05/2012** à **03:51**

merci pour l'accueil et je compte tirer profit de cette chance qui m'est offerte .
remarque : le Sénégal a hériter son droit de la France après la colonisation donc on a en principes le même droit avec quelques minimes divergences mais néanmoins je me ferai une joie de préciser .
merci

Par **gregor2**, le **10/05/2012** à **13:52**

Bonjour, bienvenue sur le forum !

en effet quelqu'un sur le forum vient d'un pays africain (par contre maintenant j'ai un doute sur le pays ...) et dans leur fac ils apprennent le code civil français (alors qu'ils ont leur code propre civil), ce qui est quand même très étonnant !?

quoi qu'il en soit bienvenue, n'hésitez pas à participer aux discussions ;)

Par **Camille**, le **10/05/2012** à **14:23**

Bonjour,

[citation] ce qui est quand même très étonnant !?

[/citation]

Ben oui, le Sénégal est indépendant depuis le 20 juin 1960.

Donc depuis plus de 50 ans.

On peut penser, voire espérer, que le code civil, à supposer d'avoir initialement été "calqué" sur la version française, a évolué depuis indépendamment, comme c'est d'ailleurs le cas du nôtre.

Même pour des articles anciens, il n'est pas rare qu'ils aient été modifiés ou bricolés depuis 50 ans.

Je suppose que le code civil sénégalais ne suit pas automatiquement les évolutions du code civil français.

Par **yornho92**, le **16/05/2012** à **03:49**

en effet , le Sénégal a son propre code des obligation civiles et commerciales (l'équivalent du code civil français) , son propre code de procédure pénal , et bien d'autres code . mais il n'est pas dit qu'ils prennent les modifications de ceux français , le droit sénégalais est l'héritier du droit français mais depuis quelques année on constate qu'il s'adapte de plus en plus aux réalités africaine plus précisément sénégalaises . mais la sources principale de ce copier coller du droit français par le Sénégal est le complexe qu'a connu les jeunes états juste a la

fin de la colonisation (par la France)
et merci pour l'accueil , je ferais de mon mieux